



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

poissons

Question écrite n° 64

Texte de la question

M. François Liberti appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le projet de réforme de la politique communautaire de la pêche présenté par la Commission européenne. Cette dernière vient d'annoncer qu'au nom de la protection de la ressource il fallait aller vers un programme de réduction d'activité dont la conséquence première serait la suppression de 28 000 emplois de marins embarqués. Ce nouveau diktat, conclusion maastrichtienne du Livre vert de la commission, est inacceptable. Les pêcheurs maritimes, avec leurs instances professionnelles, notamment en Méditerranée, ont présenté ces dernières années à maintes reprises, tant à l'Etat français qu'au Parlement européen, des propositions sérieuses en matière de gestion et de protection de la ressource, basées sur la spécificité de ces pêcheries, assurant un renouvellement de la flotte, l'emploi et la pratique des quotas par façade maritime, cogérées avec les instances professionnelles en lieu et place des POP dont l'inefficacité notoire n'est plus contestée par personne. Les professionnels de la mer ont déjà payé le prix fort à l'Europe bleue dominée par les multinationales de l'agroalimentaire qui organisent la casse de nos pêcheries au profit d'importations massives de produits de la mer en provenance de pays tiers où la protection de la ressource n'est pas, pour la Commission européenne, une priorité. Les mesures arrachées ces deux dernières années pour débloquent les permis de mise en exploitation et assurer le renouvellement de la flotte doivent être garanties et poursuivies. La gestion de la ressource par des quotas de capture maîtrisés avec les instances professionnelles et adaptés à chaque façade maritime doit remplacer la politique des POP. Il est bien évident qu'aucune nouvelle réduction d'activité ne doit être acceptée. C'est pour toutes ces raisons qu'il lui demande d'exprimer en urgence la seule position acceptable pour le monde de la pêche, à savoir le rejet total et immédiat de la nouvelle machine de guerre ourdie par la Commission européenne qui roule pour les multinationales de l'agroalimentaire.

Texte de la réponse

Dès la publication par la Commission, le 28 mai dernier, de sa proposition relative à la réforme de la politique commune de la pêche, la France a fait connaître son désaccord. En effet, la réforme proposée par la Commission est beaucoup trop déséquilibrée entre le souci d'une gestion durable de la ressource et la nécessaire prise en compte de la dimension sociale, économique et territoriale de la pêche communautaire. A cet égard, la France souhaite que la proposition soit profondément amendée sur des points qu'elle juge prioritaires. Concernant la gestion de la ressource, elle estime que l'approche de la Commission est beaucoup trop globalisante. Elle ne distingue en effet pas suffisamment la réalité de l'état biologique de chaque stock halieutique. Elle risque d'être inefficace dans la mesure où elle superpose les divers instruments de régulation des captures sans accorder le rôle principal aux totaux admissibles de capture (TAC) et aux quotas. En effet, les TAC et les quotas, accompagnés de mesures techniques pertinentes et soumis à des contrôles équitables et efficaces, constituent dans la plupart des cas l'instrument privilégié de gestion de la ressource. Pour autant, d'autres instruments de régulation des captures peuvent être mobilisés afin de tenir compte des spécificités de certaines pêcheries. Cette approche concerne tout particulièrement la Méditerranée. A cet égard, la France attend avec impatience les propositions qui seront faites par la Commission concernant la politique des pêches

qu'elle entend conduire en Méditerranée. Elle veillera à ce que ces propositions tiennent dûment compte des spécificités en matière de ressource et de statut juridique des eaux mais aussi de l'organisation multiséculaire des pêcheries mise en oeuvre par les professionnels. En outre, la France ne peut accepter que le pouvoir de gestion de la ressource soit transféré du Conseil à la Commission. S'agissant de la politique de la flotte, la France est attachée au maintien des aides publiques en faveur de la modernisation et du renouvellement des navires de pêche. En effet, ces aides, contrairement à ce qui est affirmé par la Commission, ne contribuent pas elles-mêmes à accroître la capacité de pêche, mais constituent l'élément fondamental du maintien de la diversité de nos flottilles et notamment de la pêche artisanale. De plus, face à une flotte vieillissante, les investissements visant à accroître tant la sécurité des hommes que la rentabilité économique des armements s'avèrent indispensables. Il en va de l'image même de la filière et de l'attractivité du métier auprès des jeunes. C'est sur ces bases que la France, soutenue en cela par de nombreux autres Etats membres, entend conduire la négociation afin d'aboutir à une réforme dont l'élaboration se fera avec les pêcheurs, et dans leur intérêt, et non pas contre eux.

Données clés

Auteur : [M. François Liberti](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2002, page 2546

Réponse publiée le : 30 septembre 2002, page 3349